



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAUNAGUET

Le mercredi 18 juin 2025 à 10h30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Orangerie, sous la Présidence de Monsieur le Vice-président.

Objet : Tarification des ateliers « gymnastique douce » et « mémoire » pour les séniors.

Délibération n° 2025.06.18.011C

Rapporteur : Bernard DEVAY

Le CCAS de Launaguet propose depuis de nombreuses années des ateliers gym-mémoire en direction des séniors. Les objectifs principaux de ces ateliers sont de prévenir les effets de vieillissement et de maintenir l'autonomie des personnes âgées.

Ces activités se déroulent le jeudi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes pour la gymnastique et le vendredi de 9h30 à 10h30 dans les locaux de l'association du Temps des loisirs auprès d'un groupe de 20 personnes en moyenne par atelier.

Ces ateliers sont animés par un éducateur sportif spécialisé en gérontologie et sont financés par le CCAS à raison de 40€/heure pour la gymnastique et 38€ par heure pour la mémoire

Suite à l'augmentation des tarifs du prestataire (délibération n°2025.06.18.010C du 18 juin 2025), à l'augmentation des coûts RH et des coûts de fonctionnement des équipements, il s'avère nécessaire d'augmenter les tarifs de la cotisation annuelle inchangés depuis 2021(délibération n°2021.11.17.028C du 17 novembre 2021)

Il est proposé au Conseil d'Administration que l'inscription à ces ateliers soit soumise à une cotisation de :

- 37 €/atelier/an pour les Launaguettois (35€ précédemment)
- 47 €/atelier/an pour les extérieurs de la commune (45€ précédemment)

La gestion des inscriptions ainsi que l'encaissement par le biais d'une régie de recette seront effectuées par le CCAS

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS approuve la mise en place d'une cotisation annuelle de :

- 37 €/atelier/an pour les Launaguettois
- 47 €/atelier/an pour les extérieurs de la commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures

**Pour le Président du CCAS,
Le Vice-Président du CCAS
Bernard DEVAY**

| | |
|---|--|
| <p>Membres en exercice : 13 Présents : 9 Représentés : 2 Absent excusé : 2 Absent : 0</p> <p><i>Date convocation : 11.06.2025</i></p> <p><i>Acte rendu exécutoire après : - dépôt en Préfecture</i></p> | <p>Présents : Bernard DEVAY, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Antoine MIRANDA, Sylvie IZQUIERDO, Myriam PANAGET, Christine PANDOLFINO, Bernadette CELY, Catherine PAQUELET, Dominique PERIARD</p> <p>Absents excusés : Michel ROUGE, Alexia LEYGUE Absents représentés : Bernadette CELY, Sylvie IZQUIERDO</p> <p>Secrétaire de séance : Martine BALANSA</p> <p>Délibération n° 2025.06.18.011C</p> |
|---|--|

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>